



MARTIN & CIE
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

Le 19 mars 2021

Aux membres du conseil d'administration
Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse
140 Chemin du Chenal-Lemoyne
Montréal (Qc) H3C 6J6

1100, rue Notre-Dame
Lachine (Québec)
H8S 2C4

Téléphone :
514.637.7887

Télécopieur :
514.637.3566

Internet :
www.martin-cie.com

Courriel :
c.martin@martin-cie.com

Mesdames, Messieurs,

Vous nous avez demandé de procéder à l'audit des états financiers à usage général de l'Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse, qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Nous avons le plaisir de vous confirmer par la présente notre acceptation et notre compréhension de cette mission d'audit.

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités

Nous effectuerons notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Toutefois, nous vous communiquerons par écrit les déficiences importantes du contrôle interne portant sur la préparation des états financiers que nous aurons relevées au cours de l'audit;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

En raison des limites inhérentes à un audit, conjuguées aux limites inhérentes au contrôle interne, il existe un risque inévitable que des anomalies significatives ne soient pas détectées, même si l'audit est bien planifié et réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Responsabilités de la direction

Nous réaliserons notre audit en partant du principe que reconnaît et comprend que les responsabilités suivantes lui incombent :

- la responsabilité de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif;
- la responsabilité du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;

- la responsabilité de nous fournir :
 - un accès à toutes les informations dont elle a connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
 - les informations additionnelles que nous pourrions lui demander aux fins de notre audit;
 - un accès sans restriction aux personnes, à l'intérieur de l'entité, auprès de qui il faut, selon nous, obtenir des éléments probants.

Dans le cadre de notre processus d'audit, nous demanderons à la direction et aux responsables de la gouvernance de nous confirmer par écrit certaines déclarations qui nous auront été faites dans le cadre de notre audit.

Nous espérons obtenir l'entière collaboration de votre personnel tout au long de notre audit.

Contenu du rapport

À moins que des difficultés imprévues ne se présentent, notre rapport se lira essentiellement comme suit :

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse (l'« Association »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous pourrions toutefois devoir modifier la forme et le contenu de notre rapport par suite des résultats de nos travaux d'audit.

Veillez signer et nous retourner la copie ci-jointe de cette lettre pour marquer votre accord sur les termes et conditions de notre mission d'audit des états financiers, y compris sur nos responsabilités respectives.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de fournir des services à votre Association et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Martin & cie
Par Louis Martin, CPA auditeur, CA

Louis Martin, CPA auditeur, CA

Lu et approuvé au nom de l'Association Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse par

Jean Asselin
M. Jean Asselin, trésorier

Le 19 mars 2021

Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse
140 Chemin du Chenal-Lemoyne
Montréal (Qc) H3C 6J6

Le 28 octobre 2021

Martin & Cie
1100 rue Notre-Dame
Lachine (Québec) H8S 2C4

Mesdames, Messieurs,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de votre audit des états financiers de l'Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse pour l'exercice clos le 31 mars 2021 aux fins de l'expression d'une opinion indiquant si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Nous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, ayant fait toutes les demandes d'informations que nous avons jugées nécessaires pour être adéquatement informés, que :

États financiers

- Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les termes et conditions de la mission d'audit portant la date du 19 mars 2021, à l'égard de la préparation des états financiers conformément aux NCOSBL; en particulier, les états financiers donnent une image fidèle conformément à ces normes.
- Les hypothèses importantes que nous avons utilisées pour établir les estimations comptables, y compris les estimations en juste valeur, sont raisonnables.
- Les relations et opérations avec des parties liées ont été correctement comptabilisées et ont été communiquées conformément aux exigences des NCOSBL.
- Tous les événements postérieurs à la date des états financiers pour lesquels les NCOSBL exigent un ajustement ou la fourniture d'informations ont été ajustés ou ont fait l'objet d'informations.

- L'incidence des anomalies non corrigées, considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble.
- Nous avons examiné et approuvé tous les éléments suivants :
 - les écritures de journal que vous avez préparées ou modifiées telles que détaillées en annexe;
 - les codes de comptes que vous avez établis ou modifiés;
 - les opérations financières que vous avez reclassées;
 - le sommaire des anomalies non corrigées.

Informations fournies

- Nous vous avons fourni :
 - un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
 - les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de l'audit;
 - un accès sans restriction aux personnes au sein de l'entité auprès de qui il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants.
- Toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers.
- Nous vous avons communiqué les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives résultant de fraudes.
- Nous vous avons communiqué toutes les informations sur les fraudes avérées ou suspectées dont nous avons connaissance, qui concernent l'entité et impliquent :
 - la direction;
 - des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne;
 - d'autres personnes dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers.

- Nous vous avons communiqué toutes les informations relatives aux allégations ou aux soupçons de fraudes ayant une incidence sur les états financiers de l'entité, portés à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation ou d'autres personnes.
- Nous vous avons communiqué tous les cas effectifs ou potentiels de non-conformité par rapport aux textes légaux et réglementaires dont les conséquences devraient être prises en compte lors de l'établissement des états financiers.
- Nous vous avons communiqué l'identité des parties liées à l'entité et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous sommes au courant.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean Asselin

M. Jean Asselin, trésorier

Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse

Fin d'exercice : 31 mars 2021

Écritures de régularisation

Date: 2020-04-01 À 2021-03-31

Préparé par	Revu par
FG 2021-10-19	CAM 2021-10-26

707

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Annotation	Débit	Crédit	Récurrence	Inexactitude
1	2021-03-31	Frais divers (NSF, int)	5595	420			2 202,93		
1	2021-03-31	Équipements - Autres	5618	420		2 202,93			
		Reclasser la dépense des masques avec logo							
3	2021-03-31	À recevoir - Athlètes	1215	C-1			1 745,00		
3	2021-03-31	À recevoir - Clubs	1216	C-1			96,00		
3	2021-03-31	À recevoir - Clubs	1216	C-1			0,03		
3	2021-03-31	Mauvaises créances	6000	C-1		1 745,00			
3	2021-03-31	Mauvaises créances	6000	C-1		96,00			
3	2021-03-31	Mauvaises créances	6000	C-1		0,03			
		Enregistrer les mauvaises créances des athlètes							
4	2021-03-31	Équipement de compétition	1801	U-2		13 996,50			
4	2021-03-31	Équipement de compétition	1801	U-2		8 142,00			
4	2021-03-31	INS - unisport	2141	U-2			13 996,50		
4	2021-03-31	INS - unisport	2141	U-2			8 142,00		
		Reclasser les équipements de compétition capitalisables							
5	2021-03-31	INS - unisport	2141	MM-1		1 106,93			
5	2021-03-31	INS - unisport	2141	MM-1		250,80			
5	2021-03-31	INS Centre unisport - Apports reportés	4069	MM-1			1 106,93		
5	2021-03-31	INS Centre unisport - Apports reportés	4069	MM-1			250,80		
		Constater la portion revenu de l'apport "INS - Centre Unisport)							
6	2021-03-31	Prépayées - Ass. bien 5523	1302			1 507,80			
6	2021-03-31	Assurances - Biens	5523				1 507,80		
		Ajuster les FPA au 31 mars 2021			<u>I-1</u>				
7	2021-03-31	Stocks	1275			11 290,55			
7	2021-03-31	Prépayée ch. prov	1307				11 290,55		
		Reclasser les médailles non utilisées			<u>D-1</u>				
8	2021-03-31	Équipements Placement sport	1851			18 544,70			
8	2021-03-31	Autres équipements PLS	1853			7 358,40			
8	2021-03-31	Programme de sécurité	5330				7 358,40		
8	2021-03-31	Programme d'équipement	5350				18 544,70		
		Reclasser les équipements PLS et autres équipements PLS capitalisables			<u>U-1</u>				
9	2021-03-31	Am. Cum. équip. de compétition	1805				20 486,00		
9	2021-03-31	Am. cum. autres dépenses	1807				3 115,00		
9	2021-03-31	Am. cum. remorques	1825				1 206,00		
9	2021-03-31	Am. cum. camion	1845				11 979,00		
9	2021-03-31	Am. cum. équip. Placement sport	1855				20 776,00		
9	2021-03-31	Am. cum. autres équip. PLS	1857				941,00		
9	2021-03-31	Ammortissement dépense	5630			58 503,00			
		Enregistrer l'amortissement de l'exercice			<u>U-1</u>				
10	2021-03-31	Provision Jeux du Canada	2130				18 280,00		
10	2021-03-31	Programme PSDE - MEES	2140				171 050,18		
10	2021-03-31	PSDE - Jeux du Canada	4011			20 280,00			
10	2021-03-31	PSDE - Jeux Canada apports reportés	4012				2 000,00		
10	2021-03-31	PSDE - Excellence apports reportés	4014			171 050,18			
		Ajuster les apports reportés			<u>MM-1</u>				
11	2021-03-31	Subvention spéciale	2590			20 000,00			
11	2021-03-31	Subvention spéciale	2590			8 082,83			
11	2021-03-31	Subvention spéciale	2590				2 760,80		
11	2021-03-31	CUEC- Revenus	4059				20 000,00		
11	2021-03-31	CUEC- Revenus d'intérêts	4060				8 082,83		
11	2021-03-31	CUEC - Charge d'intérêts	5600			2 760,80			

Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse

Fin d'exercice : 31 mars 2021

Écritures de régularisation

Date: 2020-04-01 À 2021-03-31

Préparé par	Revu par
EG 2021-10-19	CAM 2021-10-26

707-1

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Annotation	Débit	Crédit	Récurrance	Inexactitude
		Actualiser la CUEC et enregistrer les revenus de subventions / intérêts							
						346 918,45	346 918,45		
		Bénéfice net (perte nette)	(17 548,38)						

Jean Asselin

11/17/2021



MARTIN & CIE
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

1100, rue Notre-Dame
Lachine (Québec)
H8S 2C4

Téléphone :
514.637.7887

Télécopieur :
514.637.3566

Internet :
www.martin-cie.com

Courriel :
c.martin@martin-cie.com

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE
CANOË-KAYAK DE VITESSE
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2021**

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
État des résultats	5
État de l'évolution des actifs nets	6
État des flux de trésorerie	7
Bilan	8
Notes complémentaires	9 - 15



MARTIN & CIE
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association Québécoise de Canoë-Kayak de vitesse (l'« Association »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

1100, rue Notre-Dame
Lachine (Québec)
H8S 2C4

Téléphone :
514.637.7887

Télécopieur :
514.637.3566

Internet :
www.martin-cie.com

Courriel :
c.martin@martin-cie.com

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Martin & cie
Par Louis Martin, CPA auditeur, CA

Louis Martin, CPA auditeur, CA

Lachine
Le 28 octobre 2021

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

5

	2021	2020
Produits		
Subvention du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	229 271 \$	234 354 \$
Subvention de l'Institut National du Sport du Québec	1 358	28 111
Autres subventions	69 644	7 000
Cotisations des membres	-	36 820
Produits liés aux participants aux camps de Floride	-	67 628
Produits liés à l'organisation de compétitions	-	81 106
Produits Placements Sports - dons et appariement	29 882	49 098
Autres activités	-	1 555
Autres revenus	3 140	11 984
Mandataire	-	28
	<u>333 295</u>	<u>517 684</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	66 427	66 380
Frais pour le programme d'excellence	170 223	267 408
Frais pour le programme de développement	-	2 587
Frais pour le programme de compétitions	1 609	83 240
Frais affectés au programme Placements Sports	-	777
Frais d'administration	38 369	35 944
Autres frais	13 871	11 509
Mauvaises créances	1 841	-
Amortissement des immobilisations corporelles	58 503	58 406
	<u>350 843</u>	<u>526 251</u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(17 548) \$</u>	<u>(8 567) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

6

					2021	2020
	Investis en immobilisations	Fonds d'affectation d'origine externe - Fonds de réserve - Placements Sports	Fonds d'affectation d'origine interne (Note 9)	Non affectés	Total	Total
Solde au début	513 451 \$	115 696 \$	107 754 \$	67 604 \$	804 505 \$	813 072 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(58 503)	29 882	4 024	7 049	(17 548)	(8 567)
Investissement en immobilisations corporelles	<u>48 041</u>	<u>(25 903)</u>	<u>-</u>	<u>(22 138)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>502 989</u></u> \$	<u><u>119 675</u></u> \$	<u><u>111 778</u></u> \$	<u><u>52 515</u></u> \$	<u><u>786 957</u></u> \$	<u><u>804 505</u></u> \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

7

	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(17 548) \$	(8 567) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	58 503	58 405
Portion pardonnable du prêt-subvention comptabilisée en revenus	(20 000)	-
Rabais d'intérêts sur le prêt subvention comptabilisé en revenus	<u>(5 322)</u>	<u>-</u>
	15 633	49 838
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Comptes à recevoir	(9 886)	(114 460)
Stocks	(11 291)	-
Frais payés d'avance	(22 671)	533
Créditeurs	(38 454)	56 774
Apports reportés	<u>187 973</u>	<u>45 153</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>121 304</u>	<u>37 838</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(48 041)	(21 840)
Remboursement des membres concernant les prêts de bateaux	<u>7 250</u>	<u>10 450</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(40 791)</u>	<u>(11 390)</u>
Activité de financement		
Emprunt à long terme	<u>60 000</u>	<u>-</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	140 513	26 448
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>128 747</u>	<u>102 299</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>269 260</u></u> \$	<u><u>128 747</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

BILAN

31 MARS 2021

8

	2021	2020
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	269 260 \$	128 747 \$
Comptes à recevoir (Note 4)	211 259	201 373
Placements temporaires (Note 3)	71 538	71 538
Stocks	11 291	-
Frais payés d'avance	47 560	24 889
Placements à long terme réalisables à court terme (Note 6)	<u>7 250</u>	<u>7 250</u>
	618 158	433 797
Placements à long terme (Note 6)	10 362	17 612
Immobilisations corporelles (Note 5)	<u>502 989</u>	<u>513 451</u>
	<u>1 131 509 \$</u>	<u>964 860 \$</u>
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (Note 7)	64 064 \$	102 518 \$
Dette à long terme (Note 12)	34 678	-
Apports reportés (Note 8)	<u>245 810</u>	<u>57 837</u>
	<u>344 552</u>	<u>160 355</u>
Actifs nets		
Fonds investis en immobilisations	502 989	513 451
Fonds de réserve - placements sports	119 675	115 696
Fonds d'affectation d'origine interne	111 778	107 754
Non affectés	<u>52 515</u>	<u>67 604</u>
	<u>786 957</u>	<u>804 505</u>
	<u>1 131 509 \$</u>	<u>964 860 \$</u>

Pour le conseil d'administration,

Jean Asselin, administrateur

Hughie St-Basile, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

9

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, promeut le canoë-kayak de vitesse dans la province de Québec et regroupe les membres des clubs de canoë-kayak de vitesse. Elle est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et elle est en conséquence exemptée des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Comptabilisation des produits

L'Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits liés aux activités et aux inscriptions sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont réalisés.

Les produits de cotisation des membres et d'affiliations sont comptabilisés au prorata de l'exercice auquel ils se rapportent.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles amortissables.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement courant, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

10

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Équipement de compétition	20 ans
Autres équipements	5 ans
Équipements liés au programme Placements Sports	15 ans
Autres équipements liés au programme Placements Sports	5 ans
Équipement informatique	5 ans
Camions	8 ans
Remorques	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers*Évaluation initiale et ultérieure*

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

11

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2021	2020
Dépôt à terme, 0,40%, échéant en mars 2022	<u>71 538</u> \$	<u>71 538</u> \$

4. COMPTES À RECEVOIR

	2021	2020
Clients	1 287 \$	15 891 \$
Autres comptes à recevoir	24 076	28 432
Subventions à recevoir	<u>185 896</u>	<u>157 050</u>
	<u>211 259</u> \$	<u>201 373</u> \$



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

12

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement de compétition	420 794 \$	188 940 \$	231 854 \$	230 202 \$
Autres équipements	4 703	1 756	2 947	3 888
Équipements liés au programme Placements Sports	320 909	93 707	227 202	229 433
Autres équipements liés au programme Placements Sports	19 253	6 684	12 569	8 326
Équipement informatique	54 027	54 027	-	-
Camions	95 834	72 842	22 992	34 971
Remorques	12 058	6 633	5 425	6 631
Mobilier et équipement de bureau	7 913	7 913	-	-
	<u>935 491 \$</u>	<u>432 502 \$</u>	<u>502 989 \$</u>	<u>513 451 \$</u>

6. PLACEMENTS À LONG TERME

	2021	2020
Dépôt à terme, 0,90%, échéant en mars 2022	5 112 \$	5 112 \$
Prêts à des membres, pour l'acquisition de bateaux, sans intérêt, échéant jusqu'en 2024	<u>12 500</u>	<u>19 750</u>
	17 612	24 862
Placements à long terme réalisables à court terme	<u>7 250</u>	<u>7 250</u>
	<u>10 362 \$</u>	<u>17 612 \$</u>

7. CRÉDITEURS

	2021	2020
Fournisseurs	2 146 \$	1 777 \$
Frais cours	<u>61 918</u>	<u>100 741</u>
	<u>64 064 \$</u>	<u>102 518 \$</u>

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

13

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont des subventions reçues en lien avec des programmes de développement et le programme de soutien aux Centres unisport qui auront lieu au cours de prochains exercices.

	Solde au début	Nouveaux apports reportés	Affectation de l'exercice	Solde à la fin
Jeux du Canada	22 192 \$	20 280 \$	2 000 \$	40 472 \$
Développement des athlètes d'excellence	11 300	311 036	139 986	182 350
Officiel	1 956	-	-	1 956
INS - Centres unisports	<u>22 389</u>	<u>-</u>	<u>1 357</u>	<u>21 032</u>
	<u>57 837 \$</u>	<u>331 316 \$</u>	<u>143 343 \$</u>	<u>245 810 \$</u>

9. FONDS D'AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

L'Association ne peut utiliser les montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	Affectés à la banque de bateaux	Affectés à l'achat d'immobilisations	Affectés à l'achat d'un camion-remorque	Affectés au transport de bateaux	Total 2021	Total 2020
Solde au début de l'exercice	77 481 \$	15 547 \$	14 185 \$	541 \$	107 754 \$	108 880 \$
Affectation de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>4 024</u>	<u>-</u>	<u>4 024</u>	<u>(1 126)</u>
	<u>77 481 \$</u>	<u>15 547 \$</u>	<u>18 209 \$</u>	<u>541 \$</u>	<u>111 778 \$</u>	<u>107 754 \$</u>

10. FONDS DE RÉSERVE - PLACEMENTS SPORTS

Le Fonds de réserve d'origine externe provient du programme Placements Sports de Sports Québec et a été créé pour fournir différents programmes d'activités aux membres de l'Association. Sports Québec reçoit des dons pour l'Association et lui remet une contribution additionnelle de 250 %. En contrepartie, l'Association remet 20% des sommes reçues à la Fondation Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans se terminant le 31 mars 2023.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

14

10. FONDS DE RÉSERVE - PLACEMENTS SPORTS (suite)

	2021	2020
PRODUITS - FONDS DE RÉSERVE		
Produits de dons admissibles au programmes Placements Sports	8 538 \$	14 028 \$
Produits d'appariement (sommes provenant de Placements Sports)	<u>21 344</u>	<u>35 070</u>
	29 882	49 098
CHARGES		
Équipement	<u>-</u>	<u>777</u>
Excédent des produits sur les charges	<u><u>29 882</u></u> \$	<u><u>48 321</u></u> \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Association est exposée au 31 mars 2021 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Association est principalement lié aux comptes clients.

L'Association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Association n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'Association évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

15

12. DETTE À LONG TERME

	2021	2020
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes; prêt de 60 000 \$ garanti par le gouvernement fédéral, échéant le 31 décembre 2025. Aucun intérêt ni remboursement n'est requis jusqu'au 31 décembre 2022. Le remboursement du solde au plus tard le 31 décembre 2022 donnera lieu à une radiation de 33,33% du prêt. La dette a initialement été évaluée à la juste valeur à l'aide d'un taux d'intérêt estimatif de 8,5%.	<u>34 678</u> \$	<u>-</u> \$

13. COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'éclosion de la COVID-19 comme une pandémie mondiale qui continue de se propager au Canada et dans le monde. Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

En respect des mesures gouvernementales pour lutter contre la pandémie, l'association a annulé la majorité de ses activités, tel que les camps d'entraînement et les compétitions prévues depuis le printemps 2020. Afin de permettre le financement de dépenses non reportables, l'organisme a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du programme "Compte d'urgence pour entreprises canadiennes (CUEC)". Il s'agit d'un prêt-subvention de 60 000 \$, garanti par le gouvernement fédéral, sans intérêt, ni remboursement jusqu'au 31 décembre 2022. Le remboursement du solde au plus tard le 31 décembre 2022 donnera lieu à une radiation de 33 % du prêt. L'association a aussi profité d'une subvention non-récurrente de 41 561 \$ dans le cadre du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 du Ministère du Patrimoine Canadien.

L'incidence globale de ces événements sur l'association et ses activités est trop incertaine pour être estimée actuellement. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.



Certificate Of Completion

Envelope Id: B3BA095F62404B9094F17498CD62A212

Status: Completed

Subject: Martin & Cie - Signatures M Asselin canoe kayak 2021 - Signatures requises /Required

Source Envelope:

Document Pages: 26

Signatures: 4

Envelope Originator:

Certificate Pages: 1

Initials: 0

Martin & Cie

AutoNav: Enabled

c.martin@martin-cie.com

Enveloped Stamping: Enabled

IP Address: 52.138.3.239

Time Zone: (UTC-08:00) Pacific Time (US & Canada)

Record Tracking

Status: Original

Holder: Martin & Cie

Location: DocuSign

11/17/2021 5:06:09 AM

c.martin@martin-cie.com

Signer Events**Signature****Timestamp**

Jean Asselin

jeanasselin@gmail.com

Security Level:

.Email

ID: 6fe0367d-b070-4e45-877c-d1eb7fff3492

11/17/2021 12:12:09 PM

Jean Asselin

Signature Adoption: Pre-selected Style

Using IP Address: 70.28.35.232

Sent: 11/17/2021 5:12:07 AM

Viewed: 11/17/2021 12:12:13 PM

Signed: 11/17/2021 12:13:33 PM

Electronic Record and Signature Disclosure:

Not Offered via DocuSign

In Person Signer Events**Signature****Timestamp****Editor Delivery Events****Status****Timestamp****Agent Delivery Events****Status****Timestamp****Intermediary Delivery Events****Status****Timestamp****Certified Delivery Events****Status****Timestamp****Carbon Copy Events****Status****Timestamp****Witness Events****Signature****Timestamp****Notary Events****Signature****Timestamp****Envelope Summary Events****Status****Timestamps**

Envelope Sent

Hashed/Encrypted

11/17/2021 5:12:07 AM

Certified Delivered

Security Checked

11/17/2021 12:12:13 PM

Signing Complete

Security Checked

11/17/2021 12:13:33 PM

Completed

Security Checked

11/17/2021 12:13:33 PM

Payment Events**Status****Timestamps**